

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 20 août 2020

Date de convocation : 11 août 2020
Date d'affichage : 11 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et le vingt août,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, LOVISOLY Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOUIRAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUBOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

Procurations de : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETT Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

Absents et excusés : EGG Philippe

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-056

Finances & Moyens Généraux

Désignation des représentants au sein des instances
de l'Office de Tourisme Luberon Côté Sud

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de Tourisme ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Luberon Côté Sud

Considérant ce qui suit :

COTELUB est compétente en matière de tourisme et finance l'Office de Tourisme Luberon Côté Sud.

Les statuts de l'Office de Tourisme prévoient ainsi la représentation de COTELUB au sein de son conseil d'administration par 5 conseillers communautaires à l'exception du président de COTELUB ou de son représentant. En outre, il est prévu dans les statuts que des conseillers communautaires participent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sans en préciser le nombre. Le Président ne peut participer au vote lors de ces assemblées.

La pratique de l'Office de Tourisme est de convoquer les 5 conseillers membres du Conseil d'Administration aux assemblées. Il est ainsi proposé que ces 5 conseillers soient également représentants de COTELUB aux assemblées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de désigner les conseillers communautaires suivants comme représentants au Conseil d'Administration et aux assemblées de l'Office de Tourisme :
 - ✓ Jean-Marc BRABANT
 - ✓ Alain GUEYDON
 - ✓ Emilie BASTIE
 - ✓ Séverine MAUGAN CURNIER
 - ✓ Joëlle RICHAUD
- de l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir voté :

- **Désigne** les conseillers communautaires suivants comme représentants au Conseil d'Administration et aux assemblées de l'Office de Tourisme :
 - ✓ Jean-Marc BRABANT
 - ✓ Alain GUEYDON
 - ✓ Emilie BASTIE
 - ✓ Séverine MAUGAN CURNIER
 - ✓ Joëlle RICHAUD
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

